Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/143 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

Délibération 2025/143 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Georges FLAMENGT, président du SYMSEE, a transmis le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2024.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux conseillers communautaires en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-39,

Vu la notification du rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2024 du 1er octobre 2025,

Vu le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2024 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prend acte de la présentation rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2024.
Délibéré à l'unanimité.

Annexe(s) - *Rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025 Publication le 16/12/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_143**
Objet :	**Délibération 2025/143 portant présentation du Rapport d?activité de l?année 2024 du Syndicat Mixte du Sud Est de l?Escaut (SYMSEE)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 143.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A143.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_143-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 15h38min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 15h57min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 15h57min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 15h57min28s	Reçu par le MI le 2025-12-15

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

SYMSEE
Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut

RAPPORT D'ACTIVITES 2024





Avec la participation financière de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Région Hauts-de-France

Nord le Département

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

SOMMAIRE

1 ORGANISATION DU SYNDICAT 4
1.1 Le territoire 4
1.2 Les missions 6
1.3 statuts 6
2 GOUVERNANCE 6
3 FINANCEMENT DU SYNDICAT 7
4 EFFECTIF DU SYNDICAT 7
5 ACTIVITES DU SYNDICAT 2024 7
5.1 Vie du Syndicat de la Selle en 2024 7
5.1.1 Les réunions 7
5.1.2 Les finances 8
5.1.2.1 Résultat de fonctionnement 8
5.1.2.2 résultat d'investissement 9
5.1.3 Les missions de l'agent comptable / administratif 10
5.2 Synthèse des temps passés en régie en 2024 10
5.3 Synthèse de la mission érosion en 2024 12
5.3.1 Stratégie de lutte contre l'érosion des sols 2024 12
5.3.2 Mise en œuvre de l'animation sur le territoire en 2024 13
5.3.2.1 actions d'animations 13
5.3.2.2 Nouveau partenariat : WPD/Les planteurs volontaires du Nord 14
5.3.2.1 Nouvelle convention d'intervention 15
5.3.3 Les opérations portées en 2024 15
5.3.3.1 L'aménagement Hydraulique du Bassin versant du Rogneau 15
5.3.3.2 Etude hydraulique sur l'amont de la Selle 17
5.3.3.3 Etude Wavrechain-sous-Faulx et Wasnes-au-Bac 18
5.3.3.4 Aménagements sur le restes du territoire 20
5.3.3.5 Bilans des travaux 2024 20
5.3.4 Suivi et entretien des ouvrages d'hydraulique douce 23
5.3.4.1 Travaux du Plan Pluriannuel 23
5.3.4.2 Suivi Ruissol 25
5.3.5 Communication 25
5.3.6 Temps passés pour la mission érosion des sols 2024 26
5.3.7 Poursuite 2025 27

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.7.1 Actions prévues pour la campagne 2024/2025 : 27
5.3.7.2 Haies discutées et projets par bassin pour 2025 27
5.3.7.3 Stratégie générale pour 2025/2026 : 27
5.4 Synthèse de la gestion des milieux aquatiques en 2024 28
5.4.1 Animation sur le territoire 2024 28
5.4.2 Travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques 2024 29
5.4.3 Les études 2024 30
5.4.3.1 Etudes de la restauration de la continuité écologique d'ouvrages hydrauliques a bermerain et vendegies sur ecaillon (BV de l'Ecaillon) 30
5.4.3.2 Etudes de la restauration de la continuité écologique du moulin tordoir à montay (BV de la Selle) 30
5.4.3.3 Etudes de restauration de la continuité écologique du Moulin d'Haspres (BV de la Selle) 31
5.4.3.4 Etudes de restauration de la continuité écologique des canalisations de noreade à le Cateau Cambrésis (BV de la Selle) 31
5.4.3.5 Etudes de restauration écologique du vieil Escaut (BV du Vieil Escaut) 31

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

1 ORGANISATION DU SYNDICAT

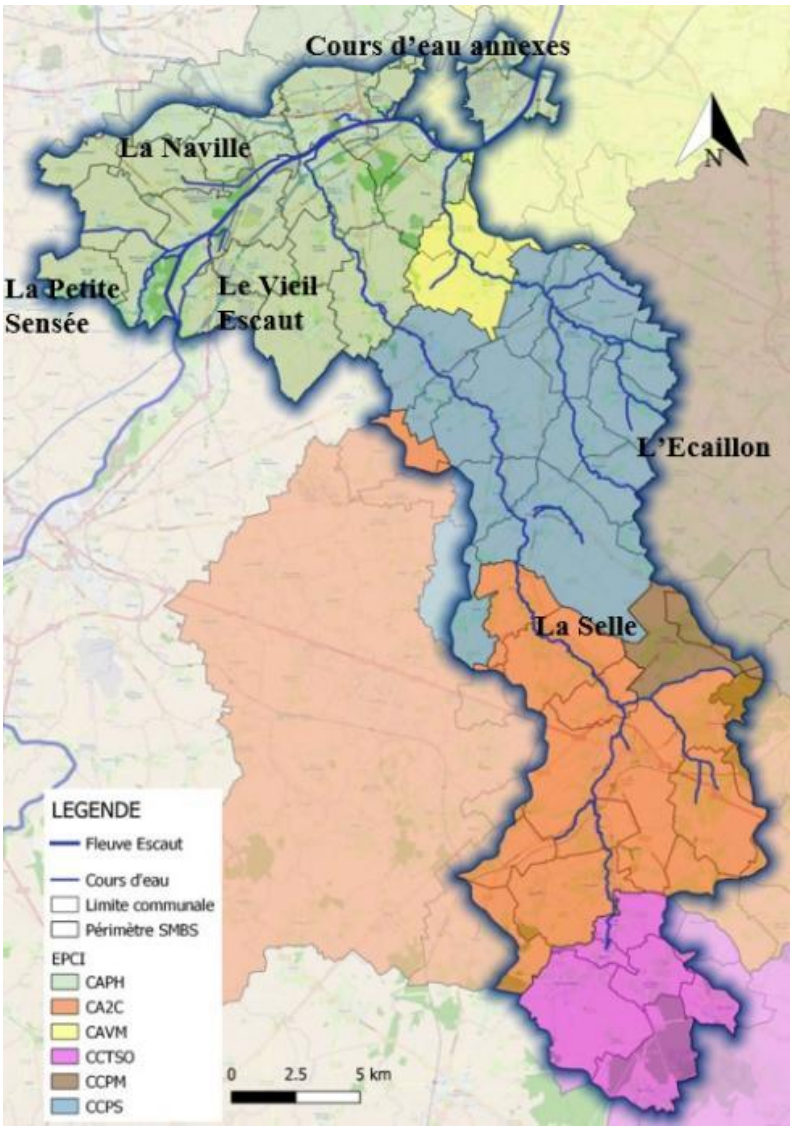
1.1 LE TERRITOIRE

- Le syndicat intervient pour :
- 6 EPCI-FP,
- 73 communes
- Une population proratisée de 104 625 habitants
- 6 bassins versants principaux : La Selle, l'Écaillon, la Naville, le Vieil Escaut, l'aval de la Sensée et les bassins urbains de la CAPH.
- 38 653 ha de bassin versant.
- 140 km de cours d'eau gérés.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS comprenant les communes de :	○ BAZUEL ○ BRIASTRE ○ BUSIGNY ○ CATILLON SUR SAMBRE ○ HONNECHY ○ INCHY EN CAMBRESIS ○ LE CATEAU CAMBRESIS ○ LE POMMEREUIL ○ MAZINGHIEN	○ MONTAY ○ NEUVILLY ○ ORS ○ REUMONT ○ SAINT AUBERT ○ SAINT SOUPLET ○ SAINT BENIN ○ SAINT VAAST EN CAMBRESIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS comprenant les communes de :	○ BEAURAIN ○ BERMERAIN ○ CAPELLESURÉCAILLON ○ ESCARMAIN ○ HAUSSY ○ MONTRECOURT ○ ROMERIES ○ SAINT MARTIN SUR ECAILLON	○ SAINT PYTHON ○ SAULZOIR ○ SOLESMES ○ SOMMAING SUR ÉCAILLON ○ VENDEGIES SUR ÉCAILLON ○ VERTAIN ○ VIESLY
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT comprenant les communes de :	○ ABSCON ○ AVESNES LE SEC ○ BOUCHAIN ○ DENAIN ○ DOUCHY LES MINES ○ EMERCHICOURT ○ ESCAUDAIN ○ HASPRES ○ HAULCHIN ○ HÉRIN ○ HORDAIN ○ LA SENTINELLE ○ LEU SAINT AMAND	○ LOURCHES ○ MARQUETTE EN OSTREVANT ○ MASTAING ○ NEUVILLE SUR ESCAUT ○ NOYELLES SUR SELLE ○ OISY ○ ROEULS ○ THIANT ○ TRITH SAINT LÉGER ○ WASNES AU BAC ○ WAVRECHAIN SOUS DENAIN ○ WAVRECHAIN SOUS FAULX

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

● **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE** comprenant les communes de :	○ MONCHAUX SUR ÉCAILLON ○ VERCHAIN MAUGRÉ
● **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MORMAL** comprenant les communes de :	○ BOUSIES ○ CROIX-CALUYAU ○ FONTAINE AU BOIS ○ FOREST EN CAMBRÉSIS
● **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE SAMBRE OISE** comprenant les communes de :	○ LA VALLÉE MULATRE ○ MOLAIN ○ VAUXANDIGNY ○ HANAPPES ○ MENNEVRET ○ RIBEAUVILLE ○ SAINTMARTIN RIVIERE ○ TUPIGNY ○ VÉNÉROLLES ○ WASSIGNY



Territoire d'intervention du SYMSEE en 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

1.2 LES MISSIONS

Le syndicat a pour objet la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et ce, afin d'assurer le maintien ou le rétablissement du meilleur fonctionnement hydraulique possible sur son territoire, via l'exercice de la compétence GEMAPI, le tout à l'échelle de son périmètre d'intervention tel que défini à l'article 2, grâce à des principes de solidarité amont-aval.

Les linéaires de cours d'eau gérés évoluent en 2024 pour prendre en compte l'ensemble des masses d'eaux identifiées par les Directions Départementales des Territoires de l'Aisne et de la Mer du Nord. En 2024, le syndicat a assuré la gestion de 232 km de cours d'eau.

1.3 STATUTS

L'arrêté interdépartemental portant modification des statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Selle devenu le Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE), est effective à compter du 2 janvier 2022.

Rappel : les modifications des statuts ont porté sur :

- Le changement de nom du syndicat : "Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut " (SYMSEE) ;
- L'intégration du nouveau périmètre d'intervention ;
- La définition des missions exercées au titre de la compétence GEMAPI ;
- Le transfert du siège social ;
- La composition du comité syndical ;
- La détermination des contributions des collectivités.

Le syndicat exerce la compétence la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dite GEMAPI via la restauration et l'entretien des cours d'eau mais également en luttant contre les ruissellements qui perturbent les milieux aquatiques.

Pour 2024, dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques, le syndicat a mis en œuvre les moyens d'entretien, de restauration et de surveillance pour améliorer les milieux aquatiques.

Pour l'ensemble des adhérents, le syndicat a continué à entretenir les rivières et à réaliser des actions pour empêcher les coulées de boue d'impacter les milieux aquatiques.

2 GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est administré par un comité syndical composé de délégués et de suppléants. Le Bureau Syndical est composé de :

- Monsieur Georges FLAMENGT – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Monsieur Michel VENIAT– Vice-Présidente, Maire de Douchy-les-Mines
- Monsieur Denis SEMAILLE – Vice-Président, Maire de Beaurain
- Monsieur Jean-François DELATTRE – Secrétaire, Maire de Haspres

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

3 FINANCEMENT DU SYNDICAT

Les charges de fonctionnement du Syndicat sont financées par la participation financière des EPCI-FP et par des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de la Région et du Département.

4 EFFECTIF DU SYNDICAT

Pour l'exercice 2024, la composition du personnel du Syndicat est la suivante :

Service administratif :

- Madame LEBON Sandrine, rédactrice principale de 2ème classe

Service technique :

- Un directeur technique : Monsieur MEUNIER Michaël
- Un chargé de mission « Lutte contre l'érosion des sols » : Monsieur PAGANA Enzo jusqu'au 1er octobre 2024, remplacé par Monsieur DELCROIX Raphaël à compter du 16 septembre 2024
- Un chef d'équipe : Monsieur DELSART Sébastien
- Des agents techniques :
    - Monsieur SEBASTIEN Olivier
    - Monsieur SMOCZYK Vincent
    - Monsieur BILLOIR Vincent
    - Monsieur MARQUAY Frédéric
    - Monsieur CARRON Michael
    - Monsieur MEURANT Sullivan
    - Monsieur LEGRAND Sylvain
    - Monsieur RUFFIN Gérôme

5 ACTIVITES DU SYNDICAT 2024

Les missions du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut ont pour objectifs d'améliorer les milieux aquatiques et de prévenir les risques d'inondation par débordement des rivières via l'exercice de la compétence GEMAPI.

5.1 VIE DU SYNDICAT DE LA SELLE EN 2024

5.1.1 LES REUNIONS

Le Comité Syndical s'est réuni 4 fois en 2024, à savoir :

- Le 7 février 2024 ;
- Le 22 mai 2024 ;
- 24 septembre 2024 ;
- Le 4 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

Le Bureau et les Commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation au comité syndical.

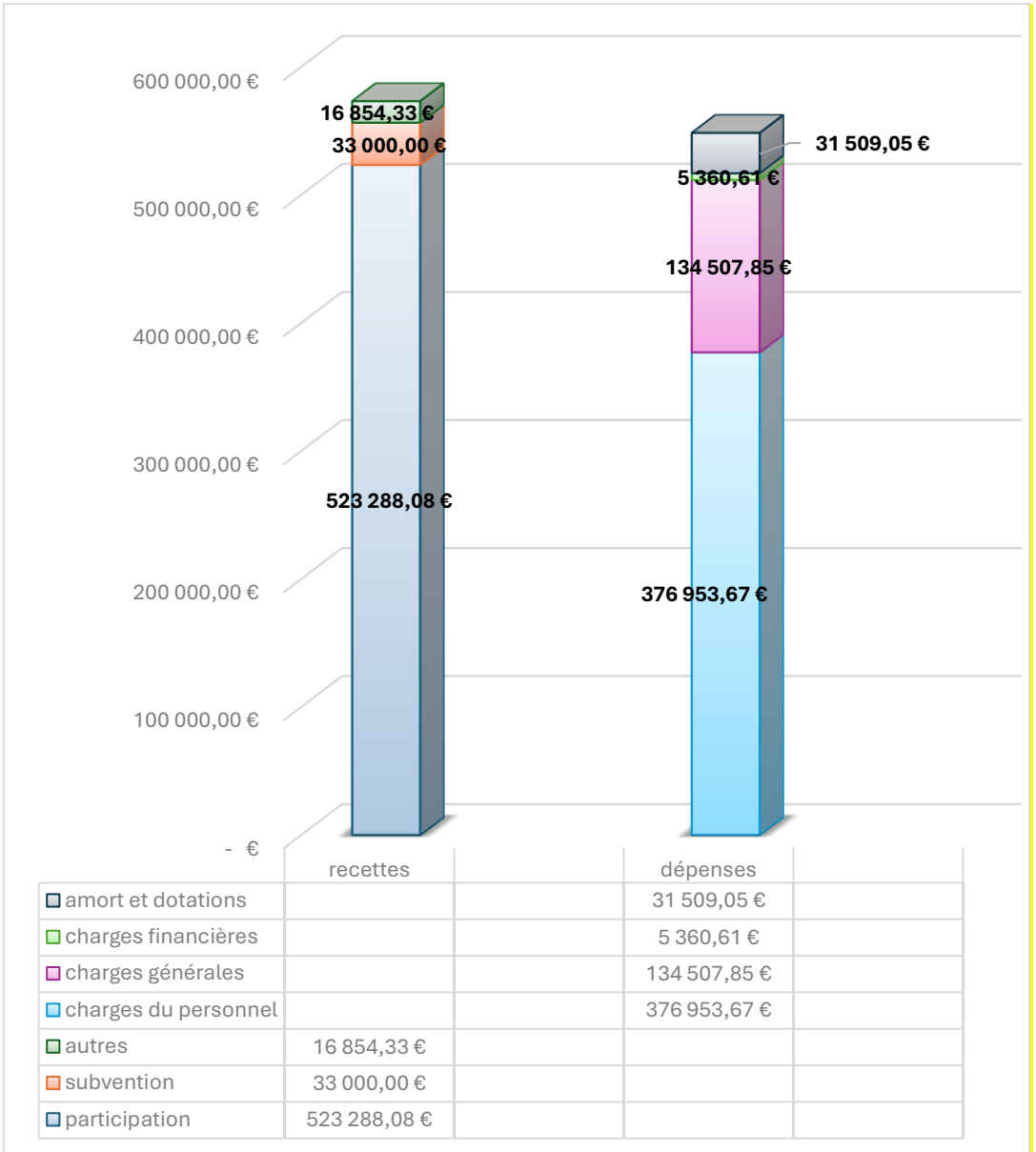
Les commissions du Syndicat sont :

- La commission des « Finances / Personnel / Administration » ;
- La commission de « Lutte contre l'érosion des sols » ;
- La commission « Grands Travaux et Plan de gestion de la Selle » ;
- La commission « Relation avec les collectivités territoriales et les pêcheurs » ;
- La commission « Appel d'offre ».

5.1.2 LES FINANCES

5.1.2.1 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Les opérations de fonctionnement 2024 du Syndicat se répartissent de la manière suivante :



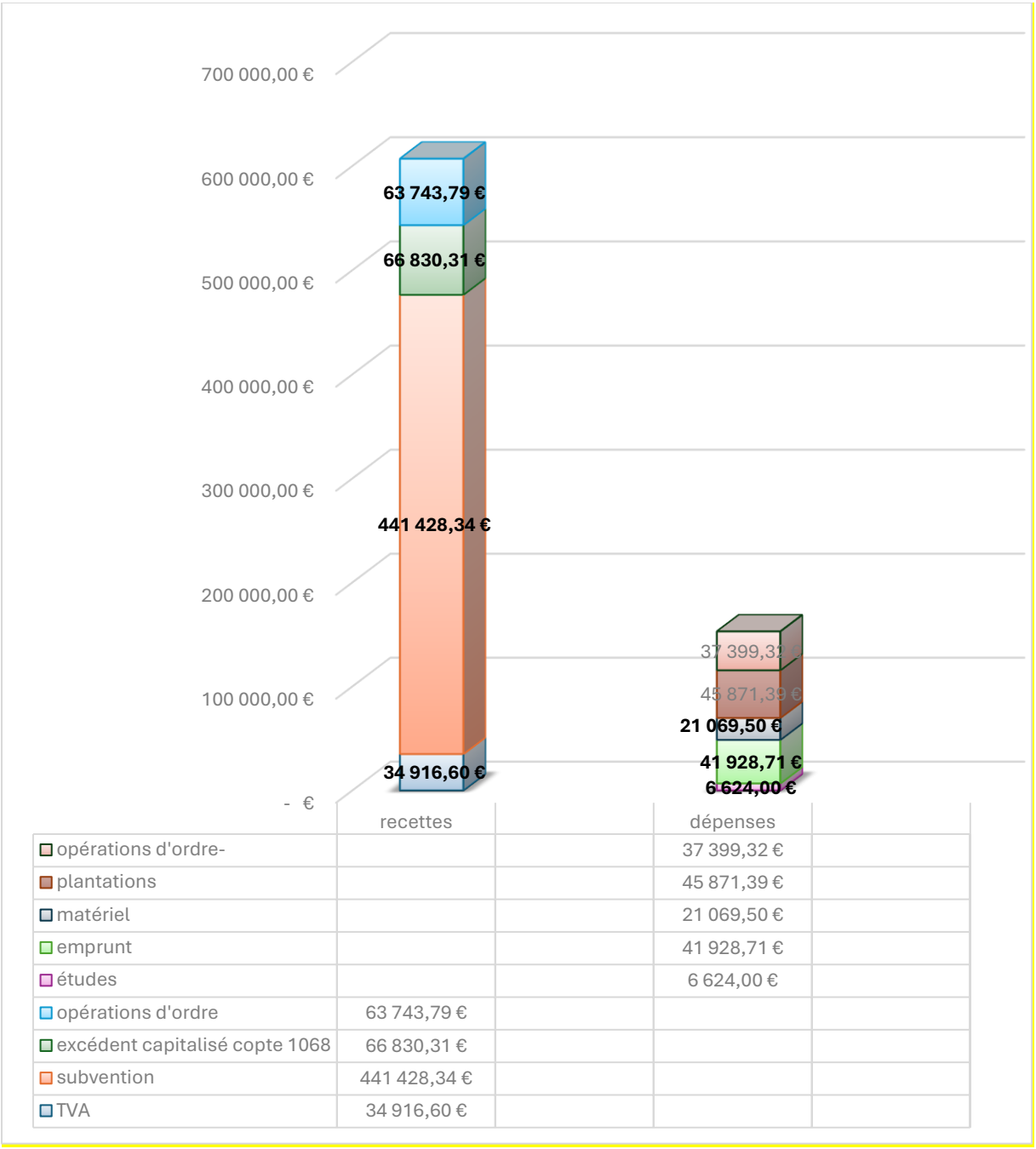
	recettes		dépenses	
amort et dotations			31 509,05 €	
charges financières			5 360,61 €	
charges générales			134 507,85 €	
charges du personnel			376 953,67 €	
autres	16 854,33 €			
subvention	33 000,00 €			
participation	523 288,08 €			

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

Total des recettes 573 142.41 € - total des dépenses 548 331.18 € = excédent 24 811.23 € pour l'année 2024.

5.1.2.2 RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement 2024 du Syndicat se répartissent de la manière suivante :



	recettes		dépenses	
opérations d'ordre-			37 399,32 €	
plantations			45 871,39 €	
matériel			21 069,50 €	
emprunt			41 928,71 €	
études			6 624,00 €	
opérations d'ordre	63 743,79 €			
excédent capitalisé copte 1068	66 830,31 €			
subvention	441 428,34 €			
TVA	34 916,60 €			

Total des recettes 606 919,04 € - total des dépenses 152 892,92 € = excédent de 454 026,12 € pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.1.3 LES MISSIONS DE L'AGENT COMPTABLE / ADMINISTRATIF

Les missions de l'agent comptable / administratif couvrent les champs d'activités suivants :

- Élaboration du Rapport d'orientation budgétaire, budget et documents annexes ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Mise en œuvre, sous les directives des élus, des politiques déclinées par le comité syndical ;
- Recueillement et traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité.

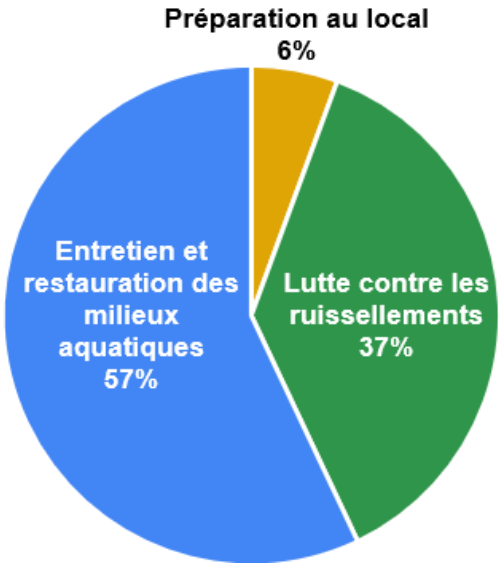
En 2024 :

- Élaboration du rapport d'égalité professionnelle

5.2 SYNTHESE DES TEMPS PASSES EN REGIE EN 2024

Le temps passé total des équipes en régie représente un volume de 9 806 heures pour l'année 2024. Ce volume d'heures se répartie entre les interventions sur la rivière, les interventions pour la lutte contre les ruissellements agricoles et le temps de préparation au local. Pour 2024 cela représente :

- 5594 heures passées pour la surveillance, l'entretien et la restauration des rivière et des milieux aquatiques, soit 69% du temps passé des équipes en régie ;
- 3660 heures passées pour la lutte contre les ruissellements agricoles, soit 37% du temps passé des équipes en régie ;
- 552 heures pour les formations, l'entretien des locaux, des véhicules, l'entretien et la réparation des machines et la préparation des chantiers, soit 6% du temps passé.

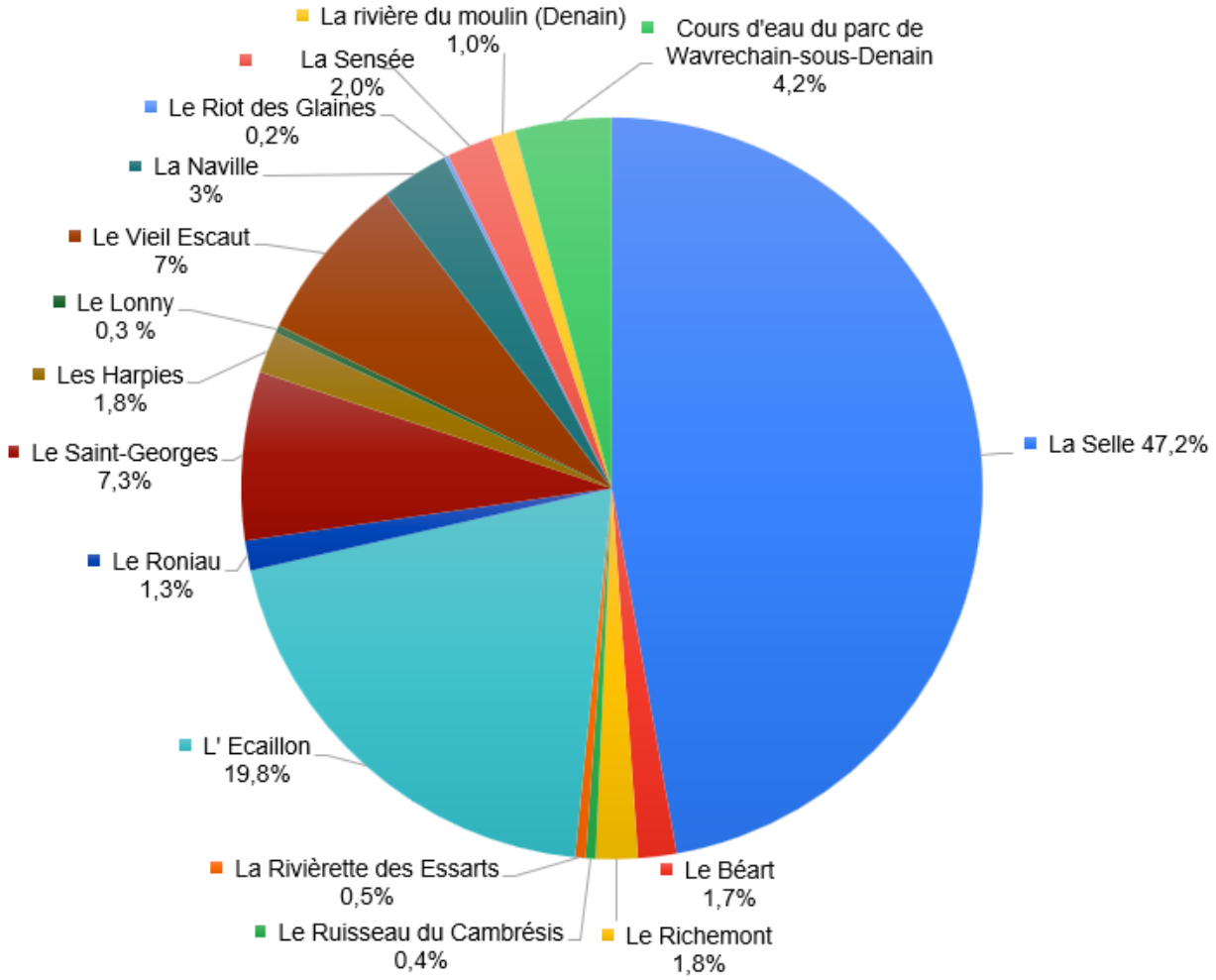


Temps passés 2024 en régie

Que ce soient pour les missions en lien avec la surveillance, l'entretien et la restauration des cours d'eau ou les missions de lutte contre les ruissellements agricoles, les équipes en régie interviennent sur

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

l'ensemble du territoire. Le diagramme ci-dessous représente le temps passé par les équipes sur les différents sous bassin versant du territoire.



Temps passés 2024 par masse d'eau

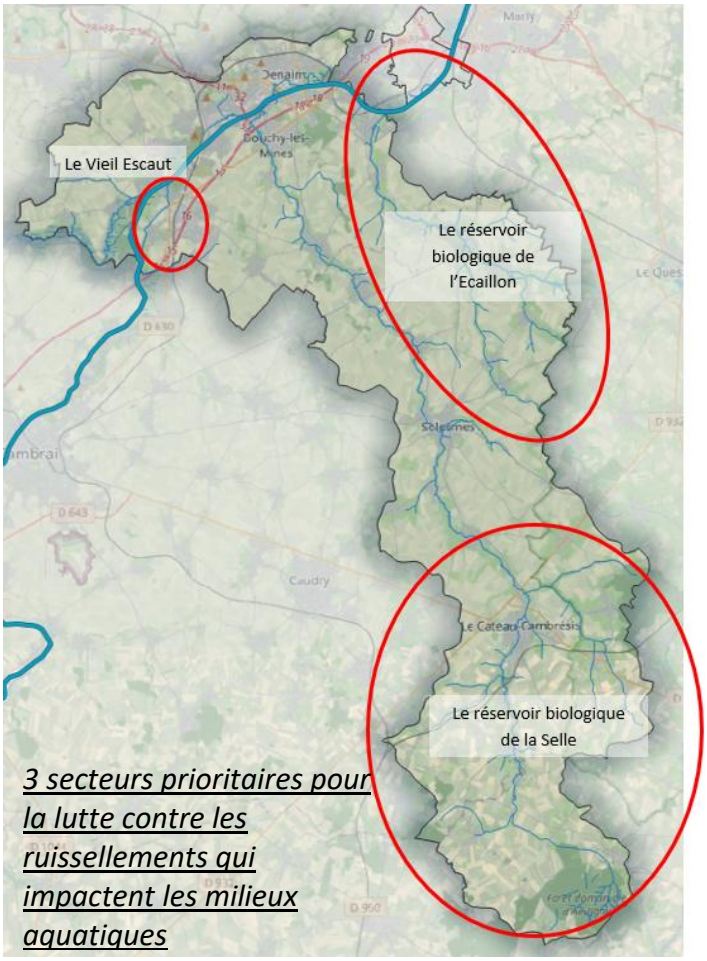
Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3 SYNTHESE DE LA MISSION EROSION EN 2024

5.3.1 STRATEGIE DE LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS 2024

La stratégie locale de bassin versant adoptée par le SYMSEE, en accord avec la convention établie avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, vise principalement à réduire les phénomènes d'érosion et à améliorer la qualité de l'eau. Cette stratégie inclut :

L'identification des zones prioritaires : après une étude approfondie du territoire, il a été convenu, avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de prioriser les actions sur 3 secteurs prioritaires en fonction des enjeux environnementaux :



3 secteurs prioritaires pour la lutte contre les ruissellements qui impactent les milieux aquatiques

- **Le bassin versant alimentant le réservoir biologique de la Selle** (zones de reproduction et d'habitat de la Truite fario et de ses espèces accompagnatrices), territoire très vulnérable à l'érosion, ce qui entraîne une dégradation significative de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques **;**
- **Le bassin versant aval de l'Ecaillon** (l'Ecaillon est identifié comme réservoir biologique comprenant des zones de reproduction et d'habitat de la Truite fario et de ses espèces accompagnatrices à partir des communes de Saint-Martin-Rivière et Bermerain), territoire très sensible au ruissellement par ses terrains agricoles ;
- **Le bassin versant du vieil Escaut** : les activités humaines et les infrastructures dans ce bassin versant exacerbent les problèmes d'érosion. La sélection de ce secteur comme prioritaire vise à intégrer des solutions d'aménagement durable qui minimisent l'impact des inondations et l'érosion, tout en préservant la biodiversité.

- **Réponses aux demandes hors zones prioritaires** : en dehors des 3 secteurs prioritaires, le Syndicat peut également être amené à intervenir afin de répondre aux sollicitations ayant des impacts directs sur les cours d'eau, cela permet d'assurer une cohésion et une résilience globale à l'échelle du territoire.

La mise en œuvre des actions : en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, le Syndicat privilégie l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce, comme la plantation de haies ou l'installation de fascines de paille, pour lutter contre l'érosion des sols. Ces ouvrages sont implantés perpendiculairement aux axes de ruissellement et permettent une gestion naturelle et diffuse du ruissellement, améliorent la qualité des sols et préservent la biodiversité. Un travail partenarial a

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE025-BF

également été menés pour encourager les exploitants à utiliser des techniques de conservation des sols adaptées aux conditions spécifiques de chaque secteur

La gestion adaptée des ouvrages réalisés : Une fois les haies installées, celles-ci nécessitent un entretien faisant l'objet d'un plan d'entretien. Lors des plantations, une convention avec les exploitants et les propriétaires est signée afin de définir des conditions garantissant la pérennité des haies créées.

5.3.2 MISE EN ŒUVRE DE L'ANIMATION SUR LE TERRITOIRE EN 2024

5.3.2.1 ACTIONS D'ANIMATIONS

En 2024, le SYMSEE a intensifié ses actions pour lutter contre l'érosion et le ruissellement affectant les milieux aquatiques, en concentrant ses efforts sur des zones prioritaires : l'amont du bassin versant de la Selle, celui de l'Écaillon, et le bassin versant de la Sensée. Ces initiatives ont nécessité des interactions régulières avec les propriétaires et exploitants agricoles, des réunions conjointes avec la Chambre d'Agriculture, ainsi que la planification et la mise en œuvre de travaux d'hydraulique douce.

Une forte demande a été enregistrée sur le sous-bassin versant de l'Écaillon, en particulier pour des ouvrages identifiés lors d'une étude hydraulique. En revanche, peu de sollicitations ont été relevées en amont de la Selle, à l'exception de Saint-Martin-Rivière, où quelques ouvrages ont été négociés, mais leurs résultats se sont avérés peu concluants. Dans le cadre de ses objectifs, le Syndicat poursuit son travail d'animation et de concertation sur ces 2 territoires prioritaires.

Parallèlement, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a lancé une campagne ambitieuse visant à promouvoir l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS) sur ses bassins prioritaires. Le SYMSEE s'est pleinement investi dans ce projet en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais.

La première phase, entamée en 2023, a permis d'organiser une réunion d'information réunissant une dizaine d'agriculteurs. Le 15 novembre, une session pratique a été menée à Saint-Souplet, où deux profils de sols ont été analysés avec les agriculteurs. Cette session a abordé la pédologie, la biodiversité des sols, et l'adaptation des pratiques agricoles pour préserver des sols sains et durables.

Une seconde phase s'est tenue le 26 novembre 2024 à Saint-Martin-Rivière, réunissant des agriculteurs et une dizaine de lycéens. Animée par le pédologue Pierre Mortreux, cette session a mis l'accent sur des pratiques agricoles vertueuses grâce à l'analyse de trois profils de sols.

Ces initiatives visent à renforcer la durabilité des sols et leur biodiversité. Une dynamique prometteuse commence à émerger sur le réservoir biologique de la Selle, portée par quelques cultivateurs particulièrement engagés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE



Animation pour l'agriculture de conservation des sols (ACS) – Saint-Martin-Rivière 2024

Pour garantir la réussite de ces missions, le SYMSEE souligne l'importance d'un soutien politique constant, de l'implication active des élus locaux, et d'une mobilisation renforcée des municipalités concernées par la gestion durable de l'eau. La sensibilisation de tous les acteurs à ces enjeux reste un levier essentiel pour maximiser l'efficacité des actions engagées et inscrire ces efforts dans une dynamique de long terme.

Au total en 2024, le SYMSEE a participé :

- 3 réunions à Wavrechain-sous-Faulx (20/06/24, 19/09/24, 10/10/24) ;
- Aux réunions échanges avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin de définir les objectifs et les stratégies de la mission érosion ;
- A une douzaine de rencontres d'agriculteurs pour la négociation des haies et fascines 2024/2025.

5.3.2.2 NOUVEAU PARTENARIAT : WPD/LES PLANTEURS VOLONTAIRES DU NORD

Après plus de deux ans de négociations, le syndicat a établi un partenariat stratégique et financier avec la société WPD, spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, et l'association des Planteurs Volontaires du Nord. Cette convention tripartite vise à intensifier les projets de plantations de haies tout en optimisant les ressources opérationnelles du syndicat. Cette convention rassemble trois entités clés : le SYMSEE, responsable de l'animation territoriale, la société WPD en tant que maître d'ouvrage, et l'association Les Planteurs Volontaires, agissant comme maître d'œuvre. Dans le cadre de ce partenariat, deux projets ont été lancés :

- Un projet d'agroforesterie à la MFR Haussy, avec 240 mètres linéaires de haies.
- Un projet à la Ferme Deparis à Escarmain, avec 2864 m linéaires de haies.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

- Un projet à Capelle avec Mme Lesne, avec 140 ml de haies.
- Un projet à Solesmes de regarnissage (M Lorriaux), avec 640 ml de haies

Le SYMSEE a facilité les interactions entre les propriétaires et l'association. Les Planteurs Volontaires du Nord ont pris en charge l'ensemble du projet, depuis le diagnostic jusqu'à l'achat des matériaux et la réalisation des travaux. Le suivi du projet sera assuré par le SYMSEE.

5.3.2.1 NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION

En 2024, une nouvelle convention d'intervention a été élaborée afin de définir des conditions garantissant la pérennité des haies créées. Elle impose aux propriétaires et exploitants plusieurs engagements clés :

- **Entretien obligatoire des haies** : Dès que les haies atteignent un développement suffisant (environ 5 ans), leur entretien devient une obligation contractuelle au(x) propriétaire(s)/exploitant(s).

- **Intégration dans les documents d'urbanisme** : Les haies doivent être inscrites dans les documents d'urbanisme afin de sécuriser leur maintien à long terme.

- **Remboursement en cas de destruction** : En cas de destruction des haies, les propriétaires ou exploitants sont tenus de rembourser le SYMSEE. Une valeur financière est attribuée à chaque haie, calculée en fonction des coûts d'installation (prix des plants, fournitures, et temps de travail en régie), et augmentée par un coefficient lié à son âge et son efficacité hydraulique et écologique. Plus la haie est ancienne, plus sa valeur augmente, reflétant son rôle accru dans la lutte contre l'érosion.

Cette convention illustre donc une volonté de s'assurer de la durabilité des actions entreprises et maximiser les bénéfices environnementaux des haies sur le territoire.

5.3.3 LES OPERATIONS PORTEES EN 2024

5.3.3.1 L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU ROGNEAU

Fin mai 2018, de fortes précipitations sur le bassin du Rogneau ont entraîné des coulées de boue dans la commune de Vendegies-sur-Ecaillon. À la suite de cet incident, le maire a sollicité l'intervention du Syndicat pour apporter des solutions adaptées. Une étude hydraulique sur le bassin versant du Rogneau a été initiée, mais son avancement a été ralenti en 2020 en raison d'un climat politique instable à Vendegies-sur-Ecaillon. En 2021, le nouveau conseil municipal, en collaboration avec le Syndicat, a organisé une réunion pour définir les orientations de cette étude hydraulique. Cette étude s'est terminée en 2022.

Pour 2023, le SYMSEE a entamé le volet de lutte contre les ruissellements défini dans l'étude avec une campagne agricole, et a négocié la mise en place de nombreux ouvrages de haies et de fascines. Le SYMSEE collabore étroitement avec la CCPS, en fournissant des conseils sur les aspects du projet liés à la prévention des inondations.

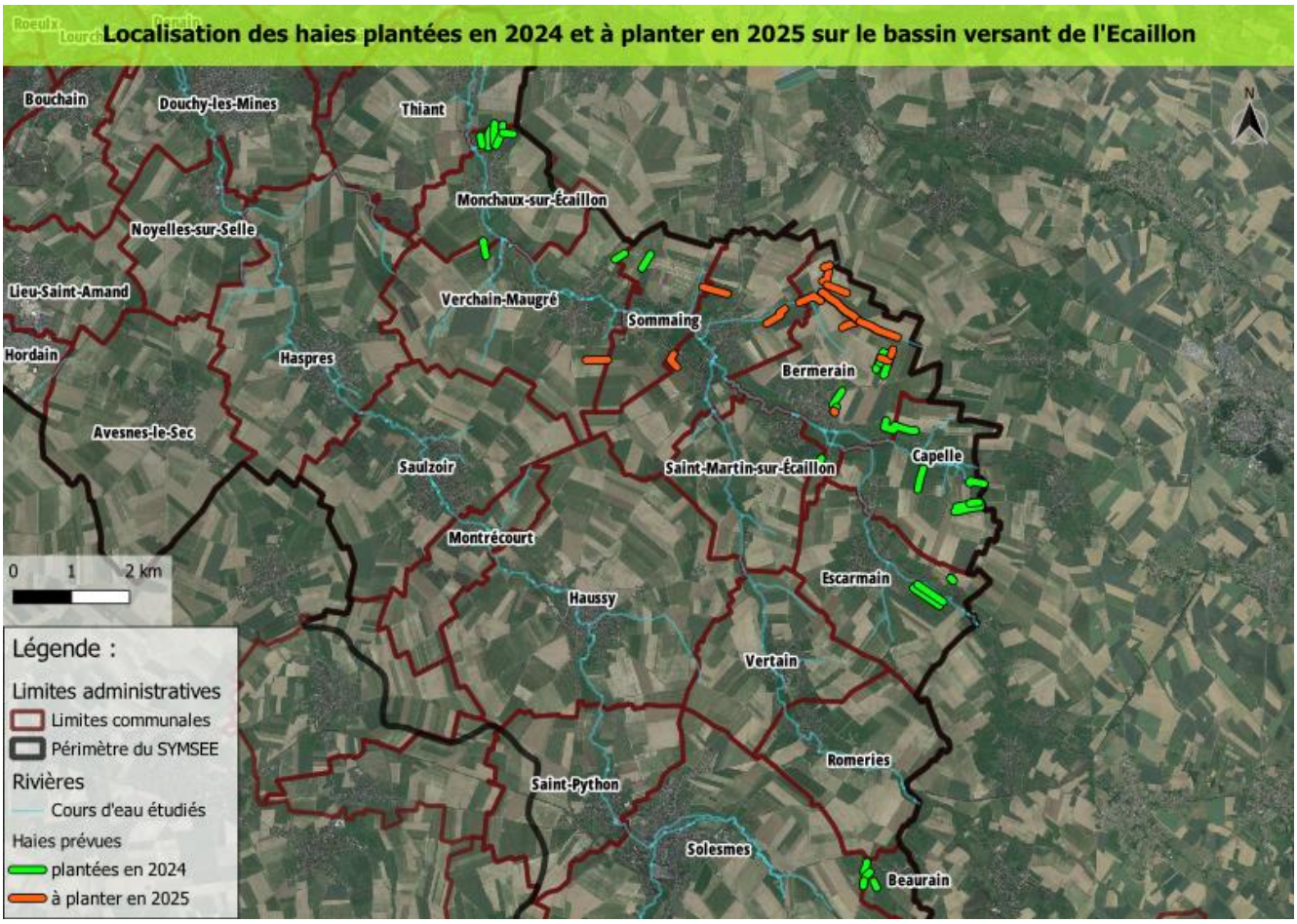
Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

En 2024, le syndicat a transmis des courriers pour communiquer sur les travaux de plantation de l'automne suivant. Ces courriers ont suscité l'attention des agriculteurs du sous-bassin versant de l'Écaillon, avec une demande assez forte. En complément, le SYMSEE a organisé des réunions avec la commune de Vendegies-sur-Écaillon, la commune de Bermerain et l'AFR de Bermerain.

L'animation agricole pour les travaux de plantation de l'automne 2024 s'est trouvée très concluante comparativement au reste du territoire d'action. Seuls les aménagements situés dans les axes de ruissellements ou participants à l'apports en sédiments ont été retenus. Ainsi **6 565 ml** ont été planté selon les préconisations du bureau d'étude LIOSE.

Une dynamique commence à se créer sur ce territoire, le monde agricole est motivé à l'idée de modeler le paysage pour répondre aux différentes problématiques liées aux OPEN FIELD. Le SYMSEE poursuivra son animation sur ce territoire afin de négocier les différents aménagements d'hydraulique douce proposés par le bureau d'étude.

Au total sur le bassin versant de l'Ecaillon, 7 040ml de haies ont été plantées et 100ml de fascine ont été aménagés.



Aménagements plantés en 2024 et à planter en 2025 sur le bassin versant de l'Ecaillon

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.3.2 ETUDE HYDRAULIQUE SUR L'AMONT DE LA SELLE

En 2022, la Fédération de Pêche du Nord a initié une étude visant à protéger les milieux aquatiques contre les coulées de boue. Le SYMSEE a apporté son expertise en tant que conseiller tout au long de cette étude. À son terme, deux zones prioritaires ont été identifiées pour des aménagements : Saint-Martin-Rivière et Saint-Souplet Ouest. Des discussions ont été menées afin de définir la répartition des responsabilités et la maîtrise d'ouvrage entre la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse et le SYMSEE. Le syndicat s'est engagé à réaliser des travaux d'hydraulique douce en partenariat avec la Fédération de Chasse et à faciliter la communication avec les EPCI et les communes pour identifier un porteur de projet pour les ouvrages structurants.

Contrairement au territoire du Rogneau, la dynamique sur le réservoir biologique de la Selle demeure limitée. Les techniciens du SYMSEE rencontrent des difficultés dans leurs négociations pour mettre en place des aménagements adaptés. Les agriculteurs impliqués restent peu nombreux, rendant les avancées lentes. On note néanmoins la volonté des communes de Saint-Souplet et Neuvilly qui restent forces de proposition pour d'identifier des linéaires à planter pertinents. Néanmoins, les équipes poursuivent leur animation, avec l'objectif d'obtenir davantage d'engagements pour les aménagements proposés par l'étude, en particulier dans les deux zones ciblées (Saint-Souplet Ouest et Saint-Martin-Rivière rive gauche). Certaines propositions d'aménagements issues de l'étude se sont révélées irréalisables en raison de contraintes techniques ou culturales (cadastre, accès aux champs, etc.).

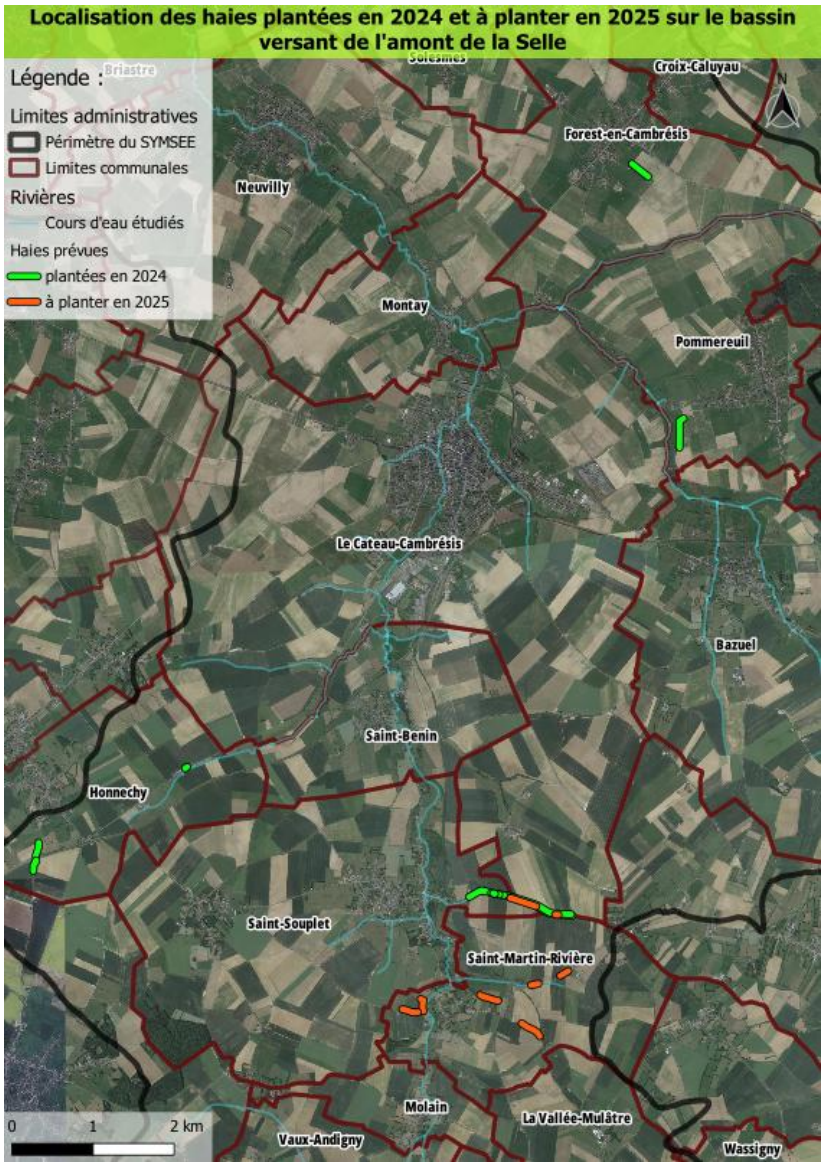
En 2024, 3 710ml de haies ont été plantées. Ces haies présentent parfois un décalage par rapport aux propositions initiales de l'étude, propositions qui avaient été préalablement refusées. 105ml de fascines ont également été réalisées.

Par ailleurs, les courriers transmis par le SYMSEE n'ont généré que peu de sollicitations spontanées.

L'étude avait également identifié des ouvrages structurants à réaliser (mares tampons, fossés à redensification, etc.), mais le SYMSEE ne peut en assurer ni la création ni l'entretien. Les partenaires de l'étude, notamment la Fédération de Pêche, ont demandé au SYMSEE de rechercher un autre maître d'ouvrage pour ces infrastructures.

En 2024, le SYMSEE a présenté ce projet à la Communauté d'Agglomération du Cambrésis (CA2C), mais celle-ci a décliné l'engagement, ne disposant pas de la compétence érosion des sols. Les communes concernées n'ont pas souhaité s'impliquer non plus.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE



Aménagements plantés en 2024 et à planter en 2025 sur le bassin versant de la Selle en amont

5.3.3.3 Etude Wavrechain-sous-Faulx et Wasnes-au-Bac

La Communauté d'Agglomération du Pays du Hainaut (CAPH) est confrontée à des enjeux majeurs liés à l'érosion des sols et aux coulées de boue. Les communes de Wavrechain-sous-Faulx et Wasnes-au-Bac ont bénéficié de deux études hydrauliques pilotées par la CAPH pour lutter contre ces phénomènes. Depuis 2021, le SYMSEE a repris ces dossiers afin de poursuivre les actions engagées.

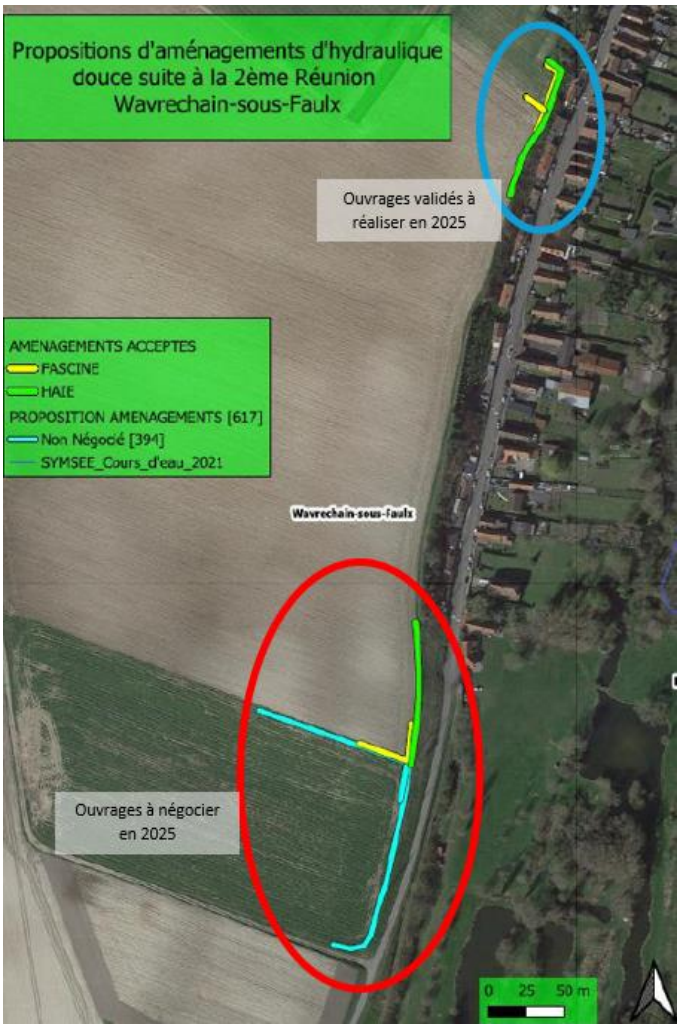
Deux événements de coulées de boue ont impacté la commune de Wavrechain-sous-Faulx : le 7 juin 2016, le 26 mai 2024, et le 18 juin 2024. Après l'épisode du 26 mai 2024, les agents du SYMSEE ont réalisé un premier diagnostic, appuyés par les conclusions de l'étude hydraulique menée par la CAPH sur Wavrechain-sous-Faulx. Les coulées de boue proviennent de parcelles agricoles situées en amont du sous-bassin versant alimentant cette rue. Les conditions météorologiques pluvieuses et orageuses aggravent les impacts :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

- Pour les propriétaires privés situés en aval, des risques d'inondation et des dépôts de boue.
- Pour le domaine public, des dépôts importants de terre sur la voirie et des eaux boueuses dégradant les milieux aquatiques.

Après les coulées de boue du 18 juin 2024, il est apparu que ces phénomènes ne sont pas isolés et qu'ils risquent de se reproduire. Une solution concertée impliquant toutes les parties prenantes est donc essentielle : exploitants et propriétaires agricoles, Chambre d'agriculture, commune de Wavrechain-sous-Faulx, CAPH, et SYMSEE.

Trois réunions ont été organisées. À la suite des études et des négociations, les linéaires situés au nord ont été validés pour une réalisation en 2025. Cependant, d'autres ouvrages identifiés nécessitent encore des négociations avec les propriétaires et seront poursuivis en 2025.



Aménagements retenus suite aux réunions pour empêcher le ruissellement de boue vers la Sensée via la rue de Paillencourt à Wavrechain-sous-Faulx

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.3.4 AMENAGEMENTS SUR LE RESTES DU TERRITOIRE

Le SYMSEE poursuit son engagement sur l'ensemble de son territoire, même en dehors des zones jugées comme prioritaires. Les demandes, lorsqu'elles sont justifiées, permettent de profiter d'opportunité et d'agir efficacement sur le ruissellement ayant un impact direct sur les milieux aquatiques.

Même en dehors des territoires prioritaires, ces aménagements participent à la résilience globale du territoire et apportent des bénéfices environnementaux. De plus, ces ouvrages peuvent servir de "vitrines", mettant en avant des solutions concrètes et reproductibles pour l'ensemble du territoire. Ils jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des acteurs locaux, des élus aux exploitants agricoles, et permettent d'encourager leur adhésion aux démarches de gestion intégrée des eaux et des sols.

Enfin, d'un point de vue stratégique, la compétence GEMAPI, qui relève du syndicat, impose une vision solidaire et collaborative entre tous les EPCI adhérents. Le fonctionnement même du SYMSEE repose sur une mutualisation des efforts et des ressources pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire. Cette solidarité est essentielle pour garantir une cohésion entre les membres du syndicat, assurer une équité dans les interventions, et promouvoir une approche durable et globale de la gestion des milieux aquatiques.

En intervenant sur tout le territoire, le SYMSEE démontre son engagement à la fois technique et humain en faveur d'une gestion équilibrée et responsable des ressources naturelles. Cet engagement renforce la crédibilité et l'efficacité de ses actions, tout en répondant aux attentes.

En 2024, le SYMSEE a réalisé 3 205ml de haies en dehors des zones prioritaires notamment sur les communes de Briastre et d'Haussy.

5.3.3.5 BILANS DES TRAVAUX 2024

En 2024, le syndicat a étendu son réseau d'ouvrages d'hydraulique douce à 11 995ml. Cette expansion significative des ouvrages d'hydraulique douce témoigne de la volonté et de l'engagement du syndicat à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

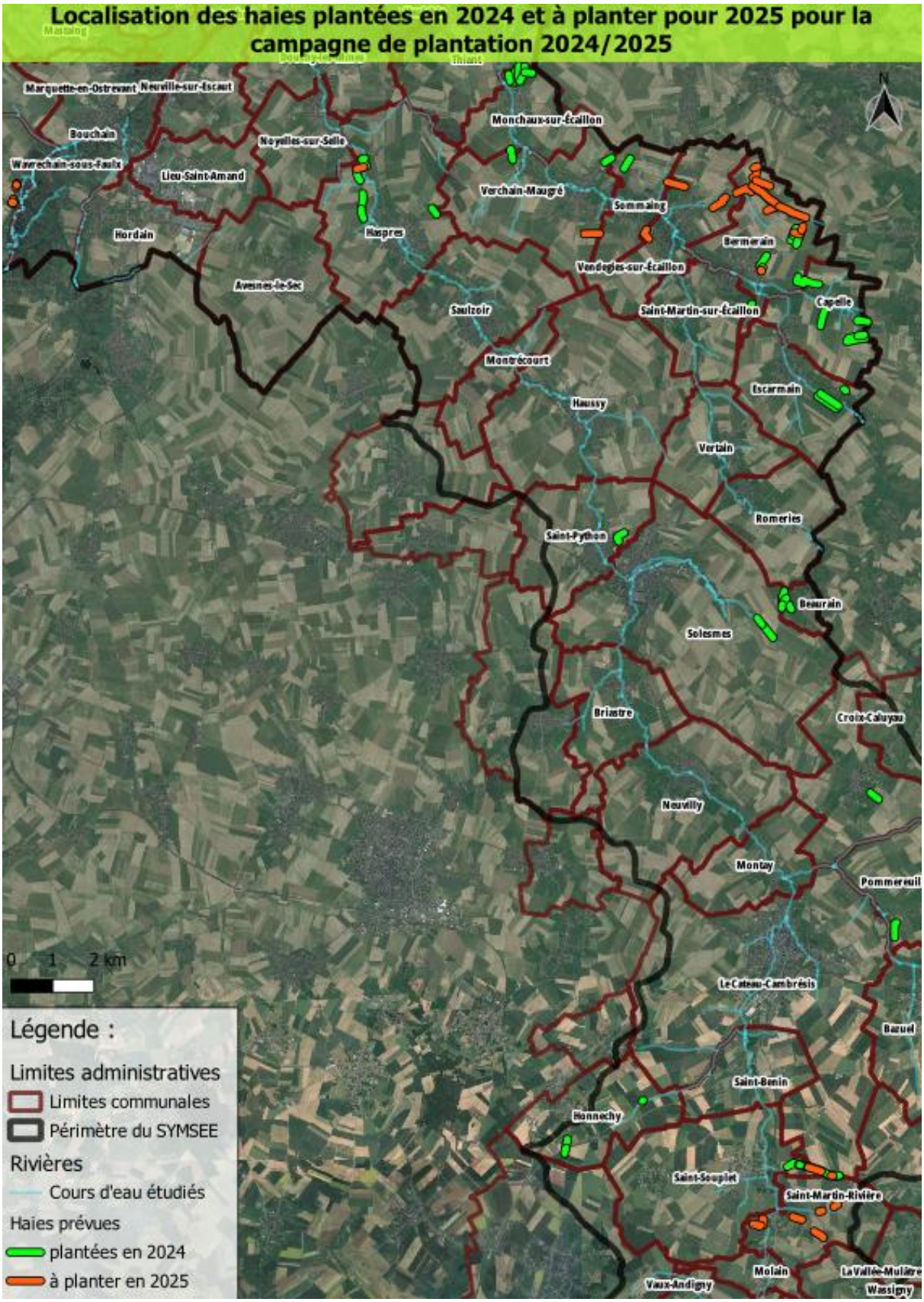
Les tableaux ci-dessous récapitulent les linéaires réalisés lors des campagnes 2023/2024 et 2024/2025. En 2024, **11995 mètres linéaires de haies** ont été implantés, tandis que **210 mètres linéaires de fascines** ont été créés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

Localisation		Négociés en 2024 (campagne 2024-2025)	Réalisés en automne 2024	Restes à réaliser en 2025
Secteurs prioritaires	Amont Selle	1585	205	1240
	Ecaillon - Rogneau	10045 (+40 ml de fascines)	3790	6025
	Ecaillon aval	2185	1720	0
Autres secteurs	Aval Selle	955	825	130
	Wavrechain-sous-Faulx	325 (+110 ml de fascines)	0	110 (+65 ml de fascine)
	Reste du territoire	0	0	0
Total		15095 (+150 ml de fascine)	6540	7505 (+65 ml de fascine)

Localisation		Négociés en 2023 (campagne 2023-2024)	Réalisés en hiver (début 2024)
Secteurs prioritaires	Amont Selle	2190 (+110 ml de fascines)	2190 (+110)
	Ecaillon - Rogneau	100 ml de fascine	100 ml de fascine (octobre 2024)
	Ecaillon aval	0	0
Autres secteurs	Aval Selle	1430	1430
	Wavrechain-sous-Faulx	0	0
	Ecaillon - Les Harpies - Saint-Georges	1530	1530
Total		5150	5150

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE



Aménagements plantés en 2024 et à planter en 2025 par le SYMSEE

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.4 SUIVI ET ENTRETIEN DES OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

Le Syndicat, travaillant en étroite collaboration avec son partenaire financier principal, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, se consacre activement à l'entretien et à la remise en état des ouvrages d'hydraulique douce qu'il a lui-même mis en place.

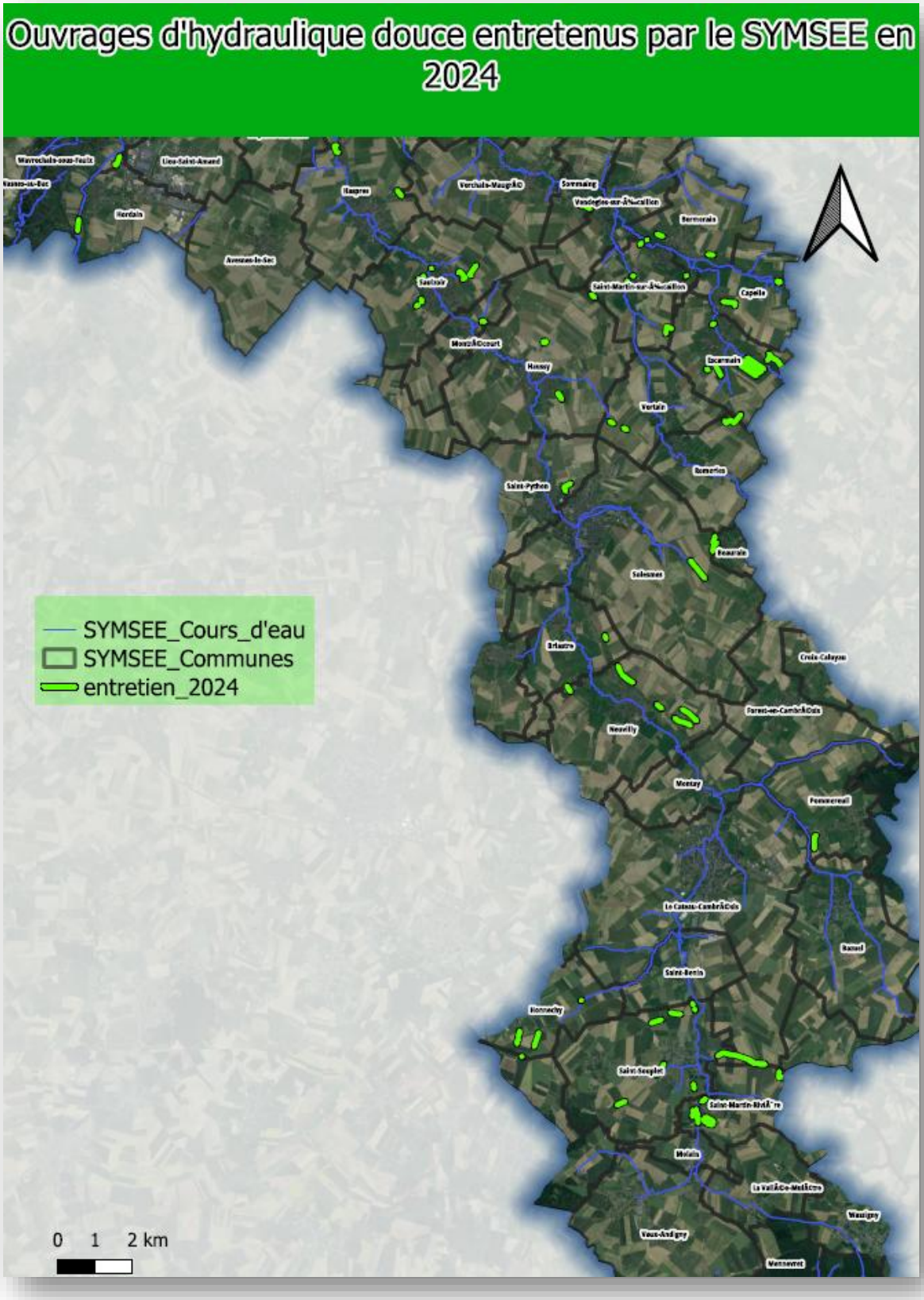
Fin 2024, le syndicat a réalisé 6 845 km d'ouvrage d'hydraulique douce. L'objectif de cette démarche est de garantir un état optimal des installations conçues pour lutter contre l'érosion des sols à la fin de l'opération. Ceci inclut, si possible, un développement maximal des racines et des branches des plantations. Les ouvrages doivent être efficaces pour retenir et filtrer les matières en suspension et infiltrer les eaux. L'ambition est donc de pérenniser ces éléments essentiels à la protection et à la gestion durable des milieux aquatiques.

5.3.4.1 TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL

Les interventions sur les ouvrages d'hydraulique douce réalisées par le Syndicat se répartissent en trois catégories : l'entretien courant, l'entretien spécifique et la restauration. Ces catégories sont déterminées en fonction de la fréquence prédéfinie des interventions, de l'ancienneté de l'ouvrage et de son état actuel. Parmi les travaux les plus fréquents sur les haies figurent le débroussaillage et le détourage manuel. La taille des haies a été effectuée sur certains tronçons à la fin de l'automne et au début de l'hiver. L'équipe est également attentive aux améliorations nécessaires sur les linéaires conventionnés, comme l'installation de fascines, et aux problèmes rencontrés sur le terrain, tels que le labour accidentel des ouvrages ou la présence de pièges parfois non-conformes, nécessitant des discussions avec les exploitants, les propriétaires et les gardes-chasse.

En 2024, environ 22,11 km d'ouvrages ont fait l'objet d'un suivi annuel, et ce chiffre atteint approximativement 29 km si l'on inclut les ouvrages créés cet automne.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE



Carte pour l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.4.2 SUIVI RUISSOL

Dans le cadre de son engagement dans le réseau Erosion du Bassin Artois Picardie, le Syndicat réalise chaque année un suivi de ses ouvrages en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Ce suivi facilite la mise à jour des données relatives à l'état et au fonctionnement des ouvrages dans le logiciel RUISSOL, géré par la Chambre et financé par l'Agence de l'Eau. Cette opération est essentielle pour surveiller notamment la mortalité des éléments, leur efficacité et les modifications des linéaires. Grâce à ce suivi, les ouvrages peuvent être visualisés sur la cartographie du Bassin Artois Picardie, et il est possible de générer un résumé des interventions nécessaires, venant appuyer le Plan de Gestion interne. En 2023, toutes les nouvelles installations réalisées ont été communiquées à la Chambre d'Agriculture pour intégration dans leur base de données.

5.3.5 COMMUNICATION

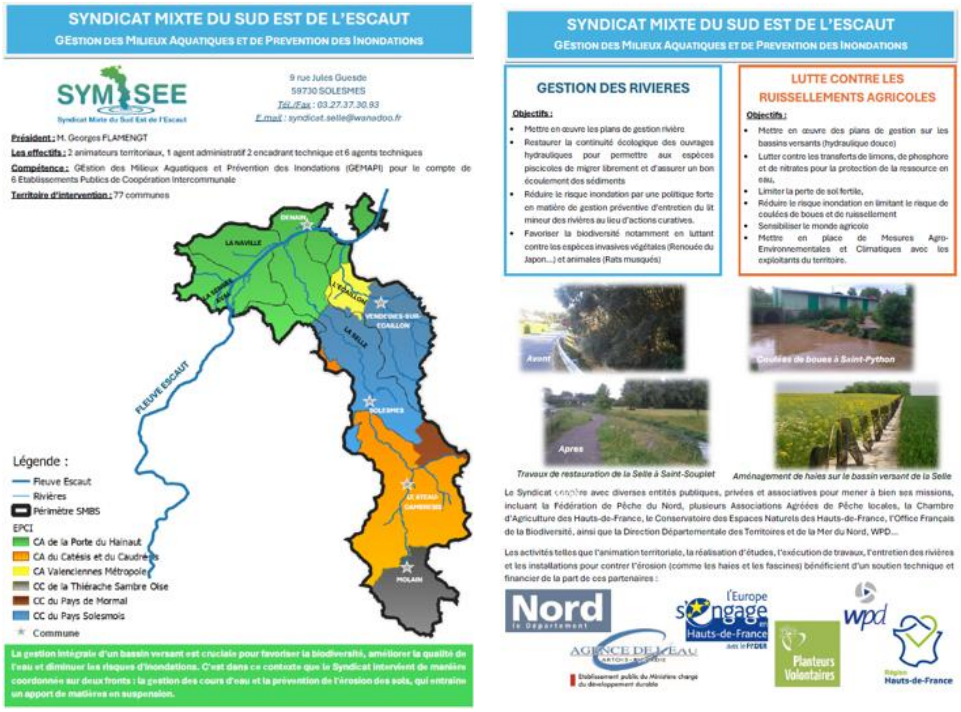
- Presse (lors des chantiers haies)
- Courriers de communication (AFR, communes)
- Supports pédagogiques (panneaux)
- Animation pédagogique (érosion/ruissellement agricole) MFR de Haussy
- Journée érosion (CCPS) : Atelier agroforesterie
- Profil de sol (Animation ACS)
- Chantier participatif (Planteurs volontaires)
- Chantier école (Legta Sains-du-nord)





Exemple : communication pour les plantations + plaquette CCPS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE



Exemple : plaquette de communication sur le SYMSEE

5.3.6 TEMPS PASSES POUR LA MISSION EROSION DES SOLS 2024

Les temps passés en régie 2024 pour la mise en œuvre du programme de lutte contre les ruissellements sont de 3 660 heures (1 563 h en 2023 soit + 130%).

Le tableau ci-dessous donne le détail des interventions :

	ACTIONS	TEMPS PASSES
Bassins versants	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	504 h
	Surveillance / Coulées de boue	134 h
	Haie nouvelle - Plantation	2075 h
	Haie nouvelle - Plantation - Nettoyage	40 h
	Haie existante - Entretien (taille, débroussaillage)	690 h
	Haie existante - Restauration (plants morts et densification)	8 h
	Haie existante - Déchardonnage	31 h
	Fascine - Création	116 h
	Fascine - Entretien	4 h
	Fascine - Restauration	7 h
	Bandes enherbées - Débroussaillage	52 h
	TOTAL	**3 660 h**

Répartition des temps passés d'entretien et de restauration 2024 pour lutter contre l'érosion des sols

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.3.7 POURSUITE 2025

5.3.7.1 ACTIONS PREVUES POUR LA CAMPAGNE 2024/2025 :

Dans le cadre de la campagne en cours, le SYMSEE prévoit de finaliser l'implantation de 7825 mètres linéaires restants. Par ailleurs, un accompagnement sera assuré auprès des Planteurs Volontaires pour les aider à clôturer leur campagne 2024/2025. Cette assistance inclura également un soutien dans les négociations et la préparation des nouveaux linéaires qui seront réalisés lors de la campagne 2025/2026.

5.3.7.2 HAIES DISCUTEES ET PROJETS PAR BASSIN POUR 2025

Dans le bassin de l'Écaillon, des discussions ont été menées avec les agriculteurs concernant l'implantation de haies sur les secteurs de Sommaing-sur-Écaillon, Romeries, Capelle, Monchaux-sur-Écaillon et Verchain-Maugré. En complément, plusieurs élus ont exprimé leur souhait d'implanter des haies dans les communes de Sommaing, Saulzoir, Montrécourt, Saint-Martin-sur-Écaillon et Vertain.

Dans le bassin de la Selle, des haies ont été évoquées avec les agriculteurs pour les communes de Haspres, Le Cateau-Cambrésis et Saint-Martin-Rivière.

Par ailleurs, des fascines ont été envisagées à Sommaing-sur-Écaillon et Le Cateau-Cambrésis, en complément des haies discutées.

Concernant l'entretien et la valorisation des haies existantes, un regarnissage est prévu dans plusieurs secteurs, notamment à Escarmain, Saint-Martin-sur-Écaillon et Honnechy, afin de renforcer les plantations antérieures et d'optimiser leur efficacité.

5.3.7.3 STRATEGIE GENERALE POUR 2025/2026 :

Une révision globale des haies existantes est envisagée, avec une priorité donnée au regarnissage par rapport à la création de nouvelles plantations. Cette approche permet de valoriser les investissements déjà réalisés et le temps consacré aux haies en place, tout en renforçant leur efficacité. En privilégiant cette stratégie, le SYMSEE garantit la crédibilité des actions engagées, assurant ainsi une base solide avant d'envisager l'implantation de nouvelles haies.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.4 SYNTHESE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2024

Le Syndicat de la Selle se charge de la planification, de la coordination, de l'animation et de la communication pour les projets inscrits dans les plans de gestion des rivières, où il agit en tant que maître d'ouvrage. Il gère toutes les activités liées à la gestion de l'eau des rivières, au rétablissement de la continuité écologique et à la protection des zones humides. En outre, le syndicat offre des conseils aux communes, aux entreprises et aux propriétaires riverains pour la gestion et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. Cette démarche vise à s'assurer que ces projets ne nuisent pas aux milieux aquatiques et n'aggrave pas les risques d'inondation.

En 2024, les équipes en régie ont passées 5 594 heures pour la surveillance, l'entretien et la restauration des rivière et des milieux aquatiques, soit 69% du temps passé des équipes en régie.

En comparaison, en 2023, les équipes avaient passées 6 049 heures pour la partie rivière représentant également 69% du temps passé sur l'année.

5.4.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE 2024

En 2024, le chargé de mission rivière ainsi que le chef d'équipe ont assuré les principales missions d'animation sur le territoire en lien avec les actions d'entretien et de restauration des rivières.

Voici les principales actions engagées pour la mise en œuvre des choix du comité syndical en 2024 :

- Fonctionnement du Syndicat : Participation à l'élaboration du budget, des comités syndicaux, aux suivis administratifs et à l'organisation des commissions d'appels d'offres.
- Mise en œuvre d'opération d'entretien :
    - Collaboration avec les élus du SYMSEE, les agents de terrain et les acteurs territoriaux pour définir les opérations à mettre en œuvre.
    - Préparation des plannings d'intervention avec le chef d'équipe.
    - Suivi des opérations réalisées (photos, visites de terrain).
    - Partage d'informations et échanges avec des organismes tels que la DDTM du Nord et l'Agence Française pour la Biodiversité.
    - Préparation des travaux de protection de berge, prévus pour 2025.
- Poursuite de l'élaboration du Plan de Gestion 2023-2034 :
    - Organisation de réunions pour la préparation du nouveau plan de gestion.
- Continuité Écologique :
    - Suivi des études (moulin Tordoir, moulins de Vendegies et de Bermerain).
    - Poursuite des échanges avec les propriétaires d'ouvrages hydrauliques (moulin Morage, Pottier, Ellis).
    - Préparation des dossiers de consultation pour relancer les études PRO et de maitrise d'œuvre pour le moulin d'Haspres, la canalisation de Noréade et la restauration écologique du Vieil Escaut
    - Animation du Comité de Pilotage et collaboration avec les partenaires techniques.
- Diverses Responsabilités :
    - Vigilance et suivi lors des crues, y compris le fonctionnement des stations de mesure.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

- Réponse aux demandes techniques et réglementaires des riverains et institutions.
- Supervision des travaux d'urgence en cas de tempêtes.
- Veille réglementaire et technique, incluant le génie écologique et le génie civil.
- Gestion de la zone humide de Solesmes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.
- Suivi des études de pollution et encadrement de stagiaires.
- Participation au budget pour les besoins techniques et de communication.
- Organisation et participation à diverses réunions techniques et administratives.
- Suivi des conventions en cours et évaluation de la politique de restauration écologique.
- Gestion administrative et financière des marchés publics.
- Participation à des études hydrauliques et à des formations pour les agents (SST, formation incendie, CACES mini-pelle).
- Aides administratives pour la mission érosion et organisation de séminaires.

5.4.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2024

Les travaux d'entretien concernent les opérations courantes sur les cours d'eau identifiées par la DDTM du Nord : gestion des embâcles, débroussaillage, élagage, abattage, nettoyage des ouvrages et lutte contre les espèces invasives végétales… Pour l'année 2024, cela représente 5 594 heures, réparties de la façon suivante :

Interventions		Temps passé	%
Rivières	Etude plan de gestion	10	0,2
	Diagnostic	24	0,4
	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	271	4,8
	Surveillance générale (2 fois par an)	286	5,1
	Nettoyage et surveillance rivière/vannes/ponts	897	16,0
	Abattage	28	0,5
	Elagage	443	7,9
	Gestion Saules Têtards	135	2,4
	Embâcles (bois, branches, bouteilles, sacs plastiques...)	1489	26,6
	Faucardage	59	1,0
	Débroussaillage	876	15,7
	Piégeage	18	0,3
	Lutte plantes invasives - renouée	508	9,1
	Lutte plantes invasives - chardons	54	1,0
	Lutte plantes invasives - balsamine de l'Himalaya	51	0,9
	Travaux clôtures	25	0,4
	Travaux protection de berge	20	0,4
	Travaux caches piscicoles	109	1,9
	Travaux plantation	8	0,1
	Travaux autocurage	95	1,7
	Retrait animal mort	4	0,1
	Entretien projet de restauration - recépage	120	2,1
	Entretien projet de restauration - débroussaillage	20	0,4
	Création mare	48	0,9
TOTAL		**5 594**	**100**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

Le SYMSEE a accompagné la commune d'Escarmain dans l'aménagement de la pâture du grand Marais, propriété de la commune avec un projet visant à améliorer le cadre de vie tout en préservant la biodiversité. Il a ainsi été créé une mare au cœur du site afin de favoriser l'installation d'une biodiversité inféodée aux zones de mares.

Des travaux d'aménagement de caches piscicoles ont également eu lieu (cache à anguille, caches piscicoles) afin de diversifier et de favoriser la diversification du peuplement piscicole.

Un important travail partenarial a été mené entre le Syndicat, la CAPH, la commune de Wavrechain sous Denain, la SNCF, la CCI du Grand Hainaut et le département pour tenter de solutionner un problème d'inondation de la RD 645.

D'importants travaux ont été entrepris par les équipes en régie et les équipes de la commune afin de procéder au retrait des embâcles naturels (tronc, végétation), des déchets (fer, palettes, plastique, canapé, etc) et de 5 passerelles non-conformes et inadaptées en amont et en aval de la ligne SNCF. Une buse obstruant complétement l'écoulement naturel des eaux a également été retirée par la CCI du Grand Hainaut.

5.4.3 LES ETUDES 2024

5.4.3.1 ETUDES DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES A BERMERAIN ET VENDEGIES SUR ECAILLON (BV DE L'ECAILLON)

Depuis plusieurs années, le Syndicat mène des études pour la restauration de la continuité écologique de l'Ecaillon au droit des ouvrages sur les communes de Bermerain et de Vendegies-sur-Ecaillon. Les études pré-opérationnelles s'étaient achevées en 2023, mais une demande de l'Agence de l'Eau d'étudier un scénario de restauration plus ambitieux, a poussé le Syndicat à entreprendre une nouvelle consultation et de nouvelles études géotechniques sur Vendegies-sur-Ecaillon.

Ainsi en 2024, une nouvelle étude géotechnique a été lancée et la réunion de démarrage de la maîtrise d'œuvre pour les travaux a été notifiée le 9 octobre 2024.

5.4.3.2 ETUDES DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN TORDOIR A MONTAY (BV DE LA SELLE)

Le moulin Tordoir, situé sur la Selle fait partie des ouvrages identifiés comme obstacle à l'écoulement et doit faire l'objet de travaux de restauration écologique. En 2022 le bureau d'études CE3E a été sélectionné pour la mission de maitrise d'œuvre. En 2023, le Syndicat a obtenu l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, a sélectionné l'entreprise (SA Forêt et Paysage) pour la réalisation des travaux et constitué les différents dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers.

Au cours de l'année 2024, plusieurs marchés ont été attribués concernant la communication autour du projet et l'ordre de service n°1 concerne la phase de préparation de chantier a été adressé à l'entreprise Forêt et Paysage, la phase travaux étant prévue pour 2025.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_143-DE

5.4.3.3 ETUDES DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN D'HASPRES (BV DE LA SELLE)

Le Moulin d'Haspres situé sur la Selle est un ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. Des études avant-projet et projet ont déjà été réalisé en 2018. Cependant depuis la validation d'un des scénarii de la phase projet, différentes problématiques ont été relevées conduisant le Syndicat à abandonner le projet retenu et d'en redéfinir un nouveau.

Au cours de l'année 2024, le Syndicat a redéfini les objectifs de restauration du site et lancé le marché de consultation pour la réactualisation du projet en phase PRO et pour la maitrise d'œuvre pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique du moulin d'Haspres. Le lancement de l'étude sera réalisé courant de l'année 2025.

5.4.3.4 ETUDES DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES CANALISATIONS DE NOREADE A LE CATEAU CAMBRESIS (BV DE LA SELLE)

En partenariat avec Noréade, le Syndicat a repris les études pour les travaux de restauration de la continuité écologique des buses de Noréade située sur la Selle sur la commune de la Cateau-Cambrésis. Une première convention encadrant les études et le financement des travaux avait été signée en 2018.

En 2024, le Syndicat a repris contact avec Noréade afin de réactualiser la convention et de lancer le nouveau marché de consultation pour la réactualisation du projet en phase PRO et pour la maitrise d'œuvre pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit des buses. Le lancement de l'étude sera réalisé courant de l'année 2025.

5.4.3.5 ETUDES DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DU VIEIL ESCAUT (BV DU VIEIL ESCAUT)

À l'issue d'une étude hydraulique et d'échanges avec Voies Navigables de France (VNF), en 2022-2023, le SYMSEE a obtenu l'accord pour la réalisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau depuis le canal de l'Escaut vers le Vieil Escaut, de 50l/s à 300 l/s selon les conditions hydrologiques, afin d'améliorer l'état écologique de la rivière.

En 2024, le Syndicat a lancé un nouveau marché pour l'étude du projet au stade PRO et la maitrise d'œuvre pour les travaux d'améliorations écologique du Vieil Escaut. Des contacts avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai ont également été repris afin de déterminer les opportunités, la faisabilité réglementaire et financière d'une opération de restauration en dehors de son périmètre d'intervention. En effet sur les 5,8km du cours d'eau du Vieil Escaut, 1,2km sont sur la Communauté d'Agglomération de Cambrai, soit en dehors du périmètre d'intervention du Syndicat. Le lancement de l'étude sera réalisé courant de l'année 2025.